

20 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2007

Accès au territoire et Conseil du contentieux des étrangers

Les lois relatives à l'accès au territoire et au Conseil du contentieux des étrangers entrent en vigueur au 1er juin 2007

Les lois relatives à l'accès au territoire et au Conseil du contentieux des étrangers entrent en vigueur au 1er juin 2007

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant au 1er juin 2007 l'entrée en vigueur de la loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (à l'exception des articles 51, 2°, 76bis et 77). La loi du 15 septembre 2006 réformant le Conseil d'Etat et créant un Conseil du contentieux des étrangers entre également en vigueur au 1er juin 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe